



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 229-18 C

Objet : RD - Modalités complémentaires d'application et d'attribution du dispositif financier d'aide au développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire de Grand Chambéry et du Parc naturel régional du massif des Bauges

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Lesysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 72

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux -

Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet -

Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Lesysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochemaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3

Emmanuelle Andrevon - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 229-18 C

objet **RD - Modalités complémentaires d'application et d'attribution du dispositif financier d'aide au développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire de Grand Chambéry et du Parc naturel régional du massif des Bauges**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle la délibération n° 140-18 C du Conseil communautaire du 27 septembre 2018 approuvant les modalités d'application et d'attribution du dispositif financier d'aide au développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire de Grand Chambéry et du Parc naturel régional du massif des Bauges.

En complément de la délibération cadre, il est précisé que les dépenses relatives aux réseaux de chaleur associés aux différentes énergies renouvelables sont également éligibles. Le dispositif d'aide s'applique donc à la production de chaleur renouvelable (avec un plafond de 80 % d'aide) et également aux réseaux de chaleur associés (dans la limite d'un plafond d'aide de 100 %). En aucun cas, l'aide ne pourra dépasser le coût total de l'opération.

Montant de l'aide

Le comité des aides détermine le montant des aides apportées à chaque bénéficiaire, dans le respect des règles de cumul d'aides publiques prévues par la réglementation communautaire ou nationale.

Réseaux de chaleur – Création ou extension

Type de réseau	Diamètre nominal du réseau	Aide forfaitaire en € / ml
Basse pression (eau chaude)	DN 150 à DN 250	522 € / ml
	DN 80 à DN 125	382 € / ml
	DN 32 à DN 65	331 € / ml

L'aide forfaitaire ne pourra en aucun cas dépasser le coût total de l'opération.

Réseaux de chaleur – Densification de réseaux existants

Type de réseau	Diamètre nominal du réseau	Aide forfaitaire en € / ml
Basse pression (eau chaude)	Tous diamètres	200 € / ml de tranchée + 38 € / kW souscrit en sous-station

Réseaux de chaleur – Autres cas

Aide en fonction d'une analyse économique.

Etudes de faisabilité – Toutes énergies renouvelables

Taux d'aide forfaitaire : 50 % du montant de l'étude.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la décision n° 240-16 du Bureau du 8 décembre 2016 approuvant la signature d'un Contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME,

Vu l'accord-cadre de partenariat 2017/2020 de développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire de Grand Chambéry et la Parc naturel régional du massif des Bauges entre l'ADEME et Grand Chambéry n° 17RAA0004 signé le 8 août 2017,

Vu la convention de financement entre l'ADEME et Grand Chambéry n° 17RAC0152 signée le 16 novembre 2017,

Vu la convention de mandat confiant le paiement des dépenses de l'ADEME à Grand Chambéry n° 17RAC0151 signée le 4 décembre 2017,

Vu la délibération n° 140-18 C du Conseil communautaire du 27 septembre 2018 approuvant le dispositif financier d'aide au développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire de Grand Chambéry et du Parc naturel régional du massif des Bauges,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les modalités d'application et d'attribution complémentaires du dispositif financier d'aide au développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire de Grand Chambéry et du Parc naturel régional du massif des Bauges telles que présentées ci-avant.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 229-18 C

Objet de l'acte : RD - Modalités complémentaires d'application et d'attribution du dispositif financier d'aide au développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire de Grand Chambéry et du Parc naturel régional du massif des Bauges

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 5 - Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21576H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21576H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019